

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-142	Diffusion : A	Date d'émission : 14 septembre 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2005-142			
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER	Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères AS 332 L2 et EC 225 LP			
Certificat(s) de type n° 56 Fiche(s) de données n° 127, EASA.R.002				
Chapitre ATA : 67	Objet : Commandes de vol du rotor - Manoeuvre du manche collectif			

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 332 L2 et EC 225 LP équipés d'une installation pilote automatique 4 axes.

Nota : cette consigne de navigabilité (CN) s'adresse aux équipages.

2. RAISONS :

Cette CN fait suite à un cas de plusieurs oscillations verticales violentes subies par un hélicoptère EC 225, après atterrissage, au cours d'un roulage au sol.

Ces oscillations sont dues à un bouclage entre le bras du pilote, les efforts de rappel du trim, le train d'atterrissage et la manivelle du rotor principal.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives dès la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

- au sol, afin d'éviter tout risque d'oscillations verticales, lors de tout déplacement du manche collectif, annuler les efforts de trim par action sur la gâchette de débrayage des efforts collectifs conformément au PCLB des Téléx Alert (TA) EUROCOPTER AS 332 L2 et EC 225 LP cités en référence,

- dans l'attente de la réception des révisions manuel de vol appropriées citées en référence, incorporer la présente CN dans le manuel de vol correspondant à la version appareil.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Télex Alert EUROCOPTER AS 332 L2 n° 67-00-33
 Télex Alert EUROCOPTER EC 225 LP n° 67A002
 (Toute révision ultérieure approuvée de ces TA est acceptable)
 Révision Rapide Manuel de Vol EC 225 LP RR3A et RR5A
 Révision Rapide Manuel de Vol AS 332 L2 RR11B.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-142	Diffusion : A	Date d'émission : 14 septembre 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN urgente émise le 05 août 2005.

6. REMARQUES :

Cette CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 05 août 2005.

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France

Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66

E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6131 du 04 août 2005.

SUPERSEDED